

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON DE COVATEC SA

1. GENERALITES :

Nos ventes s'effectuent exclusivement aux conditions stipulées sur nos offres, ces conditions tenant lieu de base pour un contrat de vente. Si l'acheteur désire d'autres conditions, celles-ci ne seront reconnues comme valables que si nous les confirmons par écrit. Nos conditions de vente priment dans tous les cas sur toutes autres conditions transmises par l'acheteur ou figurant sur ses documents si nous n'avons pas expressément confirmé notre accord.

2. CONDITIONS DE LIVRAISON :

- A) Nous faisons tout notre possible pour respecter les délais de livraison indiqués sur nos documents.
- B) En cas de retard dans la livraison, aucune pénalité et aucun dédommagement pour perte de production ne sont acceptés.
- C) Un retard dans la livraison ne confère pas à l'acheteur le droit de résilier le contrat.
- D) Pour les machines réceptionnées à Bienne, un protocole d'acceptation doit être signé entre l'acheteur et le vendeur ; ensuite la machine est expédiée chez le client selon les accords contractuels.

3. PRIX :

- A) Sauf convention contraire, nos prix s'entendent net, FCA Covatec SA Bienne (INCOTERMS 2020), sans emballage et la sans mise en route et formation sur le lieu d'installation.
- B) Si l'acheteur demande des certificats spéciaux, certificats d'origine, traductions de documents, etc., ceux-ci peuvent lui être facturés.
- C) Le port, les frais de transport, de dédouanement et d'assurances ainsi que l'emballage sont facturés au prix coûtant. L'emballage n'est pas repris, sauf stipulation contraire.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT :

- A) Le paiement des sommes contractuelles jusqu'à concurrence de CHF 20'000.- s'effectue sur les comptes du fournisseur dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture ; le montant s'entend net, sans escompte ou autre déduction.
- B) Les montants plus importants sont réglés comme suit :
 - 30% à la commande, payable de suite
 - 30% à la moitié du temps de livraison, payable à 30 jours
 - 30% avant l'expédition
 - 10% après livraison/mise en route, au plus tard 60 jours après l'expédition
- C) Toutes dérogations à ces conditions de paiement doivent être convenues par écrit.
- D) Les rétentions en couverture de la garantie ne sont pas autorisées.
- E) En cas de retard de paiement, nous sommes en droit de facturer des intérêts moratoires au taux usuels pratiqués par les banques. Dans certains cas, nous nous réservons le droit de ne livrer que contre prépaiement ou moyennant un accreditif.

5. TRANSPORT :

- A) La marchandise est expédiée aux risques et périls de l'acheteur ainsi qu'à ses frais.

6. RESERVE DE PROPRIETE :

- A) Le fournisseur se réserve le droit de propriété sur la marchandise jusqu'à son paiement intégral.

7. GARANTIE :

- A) En cas de défectuosité de la marchandise livrée, le fournisseur remplit ses obligations, à son choix, comme suit :
 - 1. par la remise en état du matériel défectueux.
 - 2. par le remplacement des pièces défectueuses dans la forme et selon l'exécution convenues à l'origine.
- B) Toute autre responsabilité, en particulier pour des dommages directs ou indirects liés à la marchandise livrée, est exclue.
- C) La durée de la garantie standard pour les produits Covatec est de 12 mois en cas d'utilisation normale par une équipe (8 heures de travail par jour) ou max. 2000 heures de d'opération. En cas d'exploitation en plusieurs équipes, elle se réduit proportionnellement ; elle débute avec la mise en route chez le client, mais au plus tard 60 jours après l'expédition.
- D) La garantie cesse de suite, si l'acheteur ou des tiers effectuent des modifications ou réparations à la marchandise livrée, sans l'accord du fournisseur.
- E) La garantie n'est pas applicable s'il s'avère que les dommages résultent d'un usage inapproprié, non conforme aux instructions.
- F) Le client doit faire valoir par écrit toutes les prétentions en matière de garantie jusqu'à l'expiration du délai de garantie.
- G) Nous nous réservons le droit de faire examiner le défaut communiqué par le client, soit par l'un de nos collaborateurs ou par un expert de notre choix.
- H) Sont exclues de la garantie, les pièces sujettes à une usure normale (par ex : thermodes, électrodes, outillages etc.).

8. ANNULATIONS DE COMMANDES :

- A) Une commande ne peut être annulée qu'avec notre accord donné par écrit ; les débours de matériel, salaires et autres dépenses restent à la charge de l'acheteur. Les réclamations sur la qualité ou la quantité d'une livraison n'autorisent pas l'acheteur à annuler le solde des livraisons de sa commande.

9. DROIT ET FOR JURIDIQUE :

- A) Tous les rapports juridiques entre le client et Covatec SA sont soumis au droit Suisse.
- B) Le lieu d'exécution et le for de juridiction est Biel / Bienne (Suisse).
- D) En cas de litige, la version allemande fait foi.

COVATEC SA SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER CES CONDITIONS SANS PRÉAVIS.